*FUSELIER Jules* *Groupe: 4*

*ACEMYAN DE OLIVEIRA Ewan*

*FABRE Alexis*

*GHEUX Théo*

*UYSUN Ali*

***Présentation des systèmes de votes***

* ***Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours :***

Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours est un système de votes qui se déroule en un ou deux tours et qui permet d'élire un candidat selon une certaine proportion des voix en sa faveur. Il s’agit du système utilisé pour les élections présidentielles dans beaucoup de pays, notamment en France, dans les pays francophones d’Afrique ou dans plusieurs pays d’Europe.

Lors du premier tour, les citoyens votent pour un candidat. Si le candidat obtient un certain pourcentage de voix, il est instantanément déclaré vainqueur des élections. Ce pourcentage en question varie selon les pays. En France, un candidat gagne au premier tour s’il obtient au moins 50% des voix.

Si aucun vainqueur n'est déclaré lors du premier tour, le scrutin se poursuit avec un second tour. Lors de ce dernier, les citoyens votent pour un des deux candidats ayant obtenu le plus de voix lors du premier tour. Celui qui obtient une majorité relative remporte alors les élections.

Ce système de votes possède plusieurs avantages tels que la simplicité et la stabilité. Cependant, il existe des inconvénients comme le coût et l'organisation à mettre en place pour organiser un éventuel second tour.

* ***Le système de vote alternatif***

Le scrutin de vote alternatif est un système de votes où les électeurs classent chacun des candidats par ordre de préférence. Si un candidat recueille la majorité absolue des premières préférences, alors il est élu. Sinon, le dernier candidat des premières impressions est éliminé. Ce système continue jusqu’à ce qu’un candidat soit élu et remporte la majorité absolue (au moins 50% des votes).

Ce système électoral permet donc d’effectuer des tirages jusqu’à l'élection d’un candidat ayant obtenu la majorité absolue et le tout en rentrant qu’une fois ses préférences. Ce système est utilisé en Océanie (australie et des îles) pour l'élection des membres du parlement, il est aussi utilisé en Irlande ,Inde et Sri-lanka pour les élections présidentielles.Le système de vote alternatif présente plusieurs avantages, comme une représentation plus juste, car les dépouillements sont fait jusqu’à atteindre la majorité absolu et aussi la possibilité de voter pour plusieurs candidats en leurs attribuant de bon classement. Mais ce système possède aussi des inconvénients, il peut être perçu complexe ce qui peut décourager certains électeurs. Il y a aussi la durée du dépouillement qui peut prendre beaucoup plus de temps surtout avec beaucoup de candidats et donc plus d’argent.

* ***Le scrutin indirect***

L’élection au scrutin indirect consiste tout d’abord à passer par un corps intermédiaire (ensemble de personnes élues au préalable par les électeurs). Le corps intermédiaire est constitué des représentants qui, eux, votent pour les candidats de la liste finale.

Ce type d’élection permet une meilleure représentation de chaque pays ainsi qu’une meilleure prise de décision car les représentants sont souvent des personnes expérimentées. Cependant, il y a aussi quelques désavantages comme la création d’un éloignement entre les électeurs et leurs représentants ou bien même les représentants qui peuvent aussi changer d’idéaux avant l’élection finale.

En conclusion, ce système de vote peut être efficace pour une meilleure organisation des votes, mais cela peut comporter des risques comme la manipulation ou la corruption.